

0352686E
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI
ESPLANADE ANITA CONTI
35174 BRUZ CEDEX
Tel : 0223501700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 14
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 08/11/2019

Réuni le : 19/11/2019

Sous la présidence de : Christophe Briand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Saint-Jacques , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

"Le monstre s'est ouvert" (sortie) - CORRECTIF

L'animation pédagogique est facultative, elle concerne les élèves de 2nde 1(et 2 accompagnateurs).

- elle se déroulera le 31 mars 2020,

- la participation financière des familles est de 8,00 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0352686E
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI
ESPLANADE ANITA CONTI
35174 BRUZ CEDEX
Tel : 0223501700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/09/2019
Réuni le : 03/10/2019
Sous la présidence de : Christophe Briand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Saint-Jacques , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
☒ Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

"Le monstre s'est ouvert" (sortie)
L'animation pédagogique est facultative, elle concerne les élèves de 2nde 1(et 2 accompagnateurs).
- elle se déroulera le 31 mars 2020,
- la participation financière des familles est de 6,50 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

LA MÉMOIRE DES ARBRES

dans le cadre de l'action pédagogique "le monstre s'est ouvert"

BUDGET PRÉVISIONNEL " LA MÉMOIRE DES ARBRES " du mardi 31 MARS 2020 à 20H45 exprimé en euros

35 élèves et 2 accompagnateurs

GRPE 1ERE HPLP

Dépenses		Recettes		
Tarif spectacle élève (6,50 euros)	227,50	Familles	227,50	6,50 coût par élève
		DGFL	13,00	
Tarif accompagnateur (6,50 euros)	13,00			
TOTAL	240,50	TOTAL	240,50	

mise à jour du 19/09/2019

LA MÉMOIRE DES ARBRES

dans le cadre de l'action pédagogique "le monstre s'est ouvert"

Annule et remplace la délibération n°6-2019-2020 du 3 octobre 2019

BUDGET PRÉVISIONNEL " LA MÉMOIRE DES ARBRES " du mardi 31 MARS 2020 à 20H45 exprimé en euros

35 élèves et 2 accompagnateurs

GRPE 1ERE HPLP

Dépenses		Recettes		
Tarif spectacle élève (8,00 euros)	280,00	Familles	280,00	8,00 coût par élève
		DGFL	16,00	
Tarif accompagnateur (8,00 euros)	16,00			
TOTAL	296,00	TOTAL	296,00	

mise à jour du 18/10/2019